

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 13/064/2006 (Public)
Bulletin n° : 146
ÉFAI
9 juin 2006

Iran. Amnesty International demande que des mesures soient prises pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes

Amnesty International a été informée qu'un rassemblement de femmes iraniennes aurait lieu le 12 juin 2006 à 17 heures sur la place du 7 Tir à Téhéran, pour demander la mise en œuvre d'une série de dispositions qui, si elles étaient appliquées, réduiraient de façon significative la discrimination, juridique et autre, à l'égard des femmes en Iran. Amnesty International avait appelé publiquement à la mise en place de certaines de ces mesures, notamment dans une déclaration intitulée *Iran. Amnesty International demande instamment au nouveau président de faire des droits humains une priorité absolue* (index AI : MDE 13/041/2005) ; l'organisation plaide toujours pour ces mesures. Il serait urgent que le gouvernement iranien prête attention aux demandes de réforme et s'attaque rapidement à la question des lois et des pratiques discriminatoires qui privent les femmes en Iran de leurs droits fondamentaux. En outre, Amnesty international demande instamment au gouvernement iranien de ratifier sans réserve la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les autorités iraniennes doivent en outre veiller à ce que le maintien de l'ordre, lors du rassemblement du 12 juin, se fasse conformément aux normes internationales relatives au maintien de l'ordre énoncées dans le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois et respecte le droit internationalement reconnu à la liberté d'expression et de réunion. Le 8 mars 2006, la police iranienne, des gardiens de la révolution et d'autres forces de sécurité avaient dispersé de force environ un millier de manifestantes qui s'étaient rassemblées à Téhéran à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Certaines avaient été frappées (voir *Iran. Amnesty International condamne la violence contre les manifestantes*, index AI : MDE 13/024/2006). Amnesty International a demandé aux autorités d'enquêter sur ce recours excessif à la force. Une plainte a été déposée officiellement en mai 2006 auprès de la Chambre n°11 du bureau du procureur général du Tribunal général et révolutionnaire de Téhéran par neuf des femmes blessées par les forces de sécurité le 8 mars, mais on ignore, à ce jour, si une suite sera accordée à cette plainte, si les autorités ont ouvert une enquête et si des membres des forces de sécurité feront l'objet de poursuites pour atteintes aux droits humains.